

Territoire d'Énergie Isère

DÉCISION DU PRESIDENT N° 2020-073

Objet : Transfert de la compétence optionnelle IRVE à TE38

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de COVID-19 et notamment son article 1,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1321-1 à L.1321-5 ;

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

Vu la délibération n° 2014-144 du Comité Syndical du 08 décembre 2014 relative à la mise en place de la compétence IRVE ;

A ce jour, une commune supplémentaire a sollicité le transfert de sa compétence IRVE à TE38 :

Commune	Date délibération	Date d'effet
TENCIN	10/09/2019	15/07/2020

Cette sollicitation porte le nombre de transferts de la compétence totale à 181.

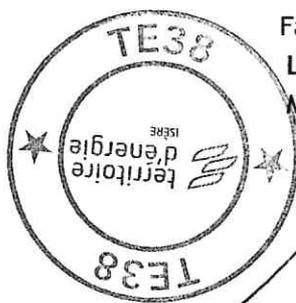
Le transfert de compétences entraîne de plein droit la mise à disposition des biens meubles et immeubles utilisés à la date du transfert pour l'exercice de cette compétence et ce dans les conditions fixées par les articles L1321-1 à L1321-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Bertrand LACHAT, Président de TE38 :

DÉCIDE

- D'accepter le transfert de la compétence optionnelle IRVE de cette commune à compter du 15 juillet 2020.

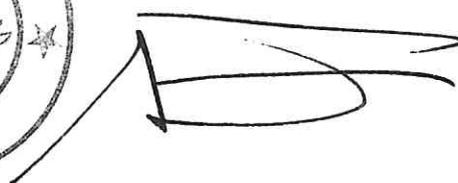
Conformément à l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020, la présente décision sera transmise au représentant de l'Etat dans le Département, notifiée aux membres du Bureau par courriel et rendue compte lors de la prochaine séance du Bureau.



Fait à Grenoble, le 29 juin 2020

Le Président,

M. Bertrand LACHAT



Monsieur le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de 2 mois à compter de sa publication, devant le Tribunal administratif de Grenoble sis 2 place de Verdun à GRENOBLE (38000)



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SEDI

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	2020073
Date de la décision:	2020-06-29 00:00:00+02
Objet:	IRVE - Transfert de compétence
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	5.7.5 - Transfert ou restitution de compétences
Identifiant unique:	038-253804025-20200629-2020073-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
038-253804025-20200629-2020073-DE-1-1_0.xml	text/xml	892
nom de original:		
doc DEC 073 DEC20200702135358.pdf	application/pdf	246645
nom de métier:		
99_DE-038-253804025-20200629-2020073-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	246645

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	2 juillet 2020 à 14h27min47s	Dépôt initial
En attente de transmission	2 juillet 2020 à 14h27min48s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	2 juillet 2020 à 14h27min49s	Transmis au MI
Acquittement reçu	2 juillet 2020 à 14h28min04s	Reçu par le MI le 2020-07-02